



Procès-verbal décisionnel de la séance du Conseil général de L'Abergement du 14 juin 2021

1. Gestion et comptes 2020 : préavis municipal 01/2021, rapport de la commission de gestion, discussion et décision

A l'unanimité, le Conseil général décide :

Article 1 : d'adopter la gestion de la Municipalité pour l'année 2020,

Article 2 : d'adopter les comptes 2020, se bouclant par un excédent de revenus de Fr. 20'580.29, tels que présentés par la Municipalité,

Article 3 : d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière.

2. Arrêté d'imposition 2022 : préavis municipal 02/2021, rapport de la commission de gestion, discussion et décision

A l'unanimité, le Conseil général décide :

Article 1 : de diminuer le taux d'imposition 2022 à 80 % de l'impôt cantonal de base,

Article 2 : de n'apporter aucune modification aux autres points par rapport à l'arrêté d'imposition 2021.

Pour le Conseil général de L'Abergement :

La présidente

Irène Wartenweiler



La secrétaire

Delphine Humblet